

PROCES – VERBAL

des observations du public et questions du commissaire enquêteur

REFERENCES : Enquête Publique – Projet de modification N° 2 du SPR
Arrêté Municipal N° A AP 2021-0129 du 24 novembre 2021

Monsieur le représentant du Maître d'Ouvrage,

L'enquête publique unique relative au projet de modification N° 2 du SPR de la ville d'Agde s'est terminée le 25 janvier 2022 avec une très faible participation du public tout au long de l'enquête.

Je tiens à vous informer que :

- Malgré la qualité de la publicité effectuée, une seule personne a demandé à consulter le dossier.
- Cette personne a porté une observation écrite sur le registre d'enquête.
- Aucun courrier n'a été remis au commissaire enquêteur, qui, par ailleurs, n'en a pas reçu.

Je peux attribuer ce constat au fait que le public a dû considérer que les effets dans les zones concernées sont ressentis comme utiles et nécessaires.

Cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, et l'examen des pièces constitutives du dossier n'appelle pas de remarques particulières de ma part.

Je vous demande de me donner votre avis sur les points suivants déposés par le président de l'Association AGATHÉ, à savoir:

- les modifications apportées à la Promenade,
- l'absence du rapport d'avril 2019 relatif à l'état des arbres, ainsi que leur protection,
- quid de l'implantation de platanes sur la rue Richelieu ?
- existe-t-il un projet d'ensemble pour la promenade et où est-il ?
- secteur de l'Agenouillade: la construction de piscine en site privé pose problème,

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, vos observations éventuelles en réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis et commenté au siège du Service Foncier de la ville d'Agde
Le 2/02/2022 (en 2 exemplaires)

Pour le Maître d'Ouvrage
Monsieur Axel CANTON



Le commissaire enquêteur
Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER



PREMIÈRE JOURNÉE

Le 10 Janvier 2022

8 heures 00 à

12 heures 30

Observations de M⁽¹⁾

1^{ère} Permanence - le 10/01/22 de 9^h à 12^h

J. Claude COUSTU = Président de l'Association ACATHÉ

* au sujet de la Promenade, on fait référence à un rapport d'avis 2019 sur l'état des arbres.

Or, ce rapport ne figure pas dans le dossier

Rien non plus sur les obligations de l'état en matière de protection des lignes d'arbres (art L 350.1 à 350.3 du code de l'environnement)

quitte de l'implantation de platanes sur la rue Richelieu. y a-t-il un projet et où est-il ?

* au sujet de l'Agencement

Construction de piscines susceptibles d'être autorisées. Comment ? A la tête du client. Tant qu'on y est, on pourrait appliquer cette réglementation à l'ensemble du territoire, SFR ou pas

